

SEANCE DU 22 juillet 2011

L'an deux mille onze le vingt deux juillet à 20 heures 30 le Conseil Municipal de La Chapelle St Sauveur s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Claude BRICAUD, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 15 juillet 2011

Etaient présents : M. BRICAUD, Mme MESNEL , MM. LEFEBVRE, PETIT, OGER, M. MOREAU, Mmes BLANCHET, GAUTIER , LONGEPE, MM. SOULARD, PIRÉ, JÉZÉQUEL, CHAMPAIN, CASTEL.

Excusé : Jean-Marc LOEFLER

Secrétaire de séance : Nicolas CASTEL

Observation sur le précédent compte rendu : Néant

Ordre du jour

- Droit de préemption urbain 25 rue du moulin
- Désignation d'un délégué au comité de suivi d'assainissement collectif à la Compa
- Modifications des statuts du Sydela
- Décision municipale 2/2011
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- Rapport déchets 2010
- Questions diverses

En préambule, M. Claude BRICAUD demande aux membres présents l'autorisation d'inscrire deux points supplémentaires non mis à l'ordre du jour : le droit de préemption urbain 20 route de la Cornuaille et la vente du 200 rue des forges. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de débattre de ces questions.

Il demande également de retirer la modification des statuts du Sydela qui sera revu en octobre.

2011.07.01 - ALIENATION du 200 RUE DES FORGES

M. le Maire rappelle aux conseillers que par délibération 2010.02.05 le Conseil Municipal avait décidé d'aliéner le logement situé 200 rue des Forges.

Vu l'évaluation du service des domaines en date du 25 mars 2010 portant la valeur vénale de ce logement à 63 000 €,

Vu la proposition qui lui est soumise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**, à l'unanimité de vendre le logement sis 200 rue des Forges à Monsieur Guy SEGUINEAU pour un montant de 55 000 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes ou autres pièces à intervenir

2011.07.02 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - 25 rue du Moulin

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée E 1116 située 25 rue du moulin, d'une superficie de 585 m², appartenant à M. et Mme Kenzoua Abdesselem.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité**, de ne pas user de son droit de préemption urbain

2011.07.03 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - 20 route de la Cornuaille

Il est présenté une demande de droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée C 948 située 20 route de la Cornuaille, d'une superficie de 248 m², appartenant aux conjoints Menant Denise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité**, de ne pas user de son droit de préemption urbain

2011.07.04 - DESIGNATION DELEGUE COMPA - Comité Assainissement Collectif

La Compa a engagé une étude générale sur l'assainissement collectif avec pour objectif d'établir un état des lieux technique et financier des installations tout en tenant compte des perspectives d'évolution de la population et des besoins futurs en terme d'épuration.

Afin de constituer le comité de suivi de l'étude, composé idéalement d'une quinzaine de membres, un conseiller municipal, également délégué communautaire, peut être désigné pour y siéger.

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE, à l'unanimité**, M. Alain Lefebvre pour participer au comité de suivi

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

M. Lefebvre rend compte de la présentation faite par la Noëlle Environnement sur la campagne de mesures nappes basses / nappes hautes. Il en ressort que 80% d'eaux parasites arrivent dans la station, principalement du déversoir d'orage de la rue de Bretagne qui collecte 3 hectares d'eau pluviale. Ce sont ces eaux parasites qui nuisent au bon fonctionnement de la lagune. Quant à la capacité de branchements, la station arrive à saturation.

Des investigations supplémentaires : passages vidéo et essais fumée pour situer les infiltrations, vont être réalisés en septembre. Un chiffrage des travaux à réaliser, y-compris l'agrandissement de la lagune, sera présenté à la fin de l'année.

M. Jézéquel fait état d'odeurs nauséabondes qui émanent de la station, dues vraisemblablement au mauvais fonctionnement de la lagune. Nous pouvons imaginer qu'elles disparaîtront avec les travaux réalisés, d'autant plus que les dernières analyses du Satese font ressortir un état du rejet dans le milieu naturel, normal.

2011.07.05 - DECISION MUNICIPALE 2/2011

En vertu de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal de la décision qu'il a été amené à prendre au titre des délégations conférées par la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2008 :

Cette décision municipale 2-2011 concerne le marché « préparation et livraison de repas en liaison froide » qui est confié à la société Ansamble Sas pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2011 et renouvelable 4 fois par reconduction expresse. Le montant global de ce marché est estimé à 10 042.24 € HT pour un an soit 50 211.20 € HT pour cinq ans.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. le Maire présente un diaporama préparé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis sur l'élaboration du projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévu par la loi du 16 décembre 2010. Les objectifs visés par ce schéma sont la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition de syndicats devenus obsolètes.

De ce fait, sur les 20 syndicats que compte le Pays d'Ancenis, seuls 6 seraient maintenus (le Sivom Ingrandes/Le Fresne, le Sivu de l'enfance d'Ancenis, le Syndicat d'alimentation en eau potable, le Syndicat d'aménagement du bassin versant de l'Erdre, le Sivom Marais et Vallée, le Syndicat d'aménagement Havre et Donneau).

Les Maires et les présidents de syndicats, soucieux de la répartition des compétences après les dissolutions envisagées, travaillent de concert pour proposer à M. le Préfet des alternatives cohérentes.

En l'occurrence, la Chapelle est concernée par la dissolution

- du Sivom de Varades et donc du CIAS
- du Sivos voirie Montrelais Le Fresne La Chapelle.
- du Sivu du Parc de Varades (gendarmerie)

Des questions se posent, la commune peut-elle reprendre la compétence sociale, enfance jeunesse du CIAS ? Quelle organisation possible pour le matériel de voirie ?

Les communes, la Compa et les syndicats intercommunaux ont jusqu'au 30 septembre pour émettre un avis sur ce schéma qui sera approuvé par le Préfet le 31 décembre 2011.

RAPPORT DECHETS 2010

Pascal Oger présente le rapport déchets de l'année 2010, année d'expérimentation du nouveau système de collecte en bacs et sacs jaunes. L'harmonisation et la rationalisation de la gestion des déchets avec le développement de nouvelles filières de valorisation sont les principaux objectifs poursuivis par la Communauté de Communes ainsi que la mise en œuvre d'une facturation du service aux usagers plus juste et d'une politique de sensibilisation et de prévention.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2010 s'élèvent à 83.86 € par habitant. Le financement de la gestion des déchets est assuré à 84 % par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

QUESTIONS DIVERSES

1. M. Jézéquel demande si une numérotation des Delinières est envisagée. La commission environnement reprendra le dossier des numérotations et dénominations des rues et villages.

2. M. le Maire fait part des remerciements des familles Jean-Pierre Guineheux et Marylène Guilloteau pour le prêt de la salle de la Charmille à l'issue de la sépulture de leur père.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.